

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 10
Membres absents : 3
Procurations : 2

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JUIN 2024

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 07 juin 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 10 avril 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN

Absents excusés : Yannis BLAISE donne procuration à Frédéric SCHERRER
Mylène FAUL donne procuration à Marjorie ZIMMERMANN
Damien GUENAIRE

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : Marjorie ZIMMERMANN

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 20241306-03

Objet : ANNULE ET REMPLACE DCM n° 2024D1004-09 Budget primitif « Service eau »
Exercice 2024

Sous la présidence de Madame La Maire, Monsieur le Président de la Commission des Finances présente aux membres du conseil municipal, le Budget Primitif Eau qui s'équilibre comme suit :

BUDGET FONCTIONNEMENT 2024	
Dépenses	162 057,00 €
023 : excédent budget à l'investissement	96433,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES	258 490,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	154 728,12 €
RESULTAT D'EXPLOITATION	103 761,88 €
Recettes	258 490,00 €

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 057-215705054-20240617-2024DCM130603-DE

ID : 057-215705054-20240618-2024D130603-DE

BUDGET INVESTISSEMENT 2024	
Dépenses	66 740,00 €
RESTES A REALISER	14 700,00 €
TOTAL DÉPENSES CUMULÉES	81 440,00 €
001 : Équilibre financier résultat	189 970,49 €
TOTAL CUMULE	271 410,49 €
Recettes	174 977,49 €
021 : recette d'investissement (excédent de fonctionnement budget)	96 433,00 €
TOTAL RECETTES CUMULÉES	271 410,49 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme, délibération notifiée et
rendue exécutoire, par transmission à la Sous-
Préfecture, le 17 juin 2024

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL



La secrétaire de séance,
Marjorie ZIMMERMANN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire Marie-Véronique BUSCHEL dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Sous-Préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au Préfet ou au Sous-Préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable ; Le tribunal Administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr>:

Affichée et publiée le 19 juin 2024